

L'automne de 1659, il suivit les canots de traite qui allaient au lac Supérieur et hiverna chez la nation du Bœuf (les Sioux appelés sédentaires) forte de quatre mille hommes, à l'ouest du lac Supérieur. Ces Sauvages, ainsi que les Assiniboines, leurs voisins, trafiquaient avec les peuples de la baie d'Hudson, mais ils avaient avec d'autres tribus situées dans les environs du Missouri et du Mississipi des rapports qui captivaient l'attention des Français. On parlait plus que jamais de la presque certitude d'aboutir à la mer de l'ouest par quelque cours d'eau important qu'il fallait d'abord atteindre. Il est à regretter que nous n'ayons pas au moins, comme pour Nicolet, un résumé du voyage et des connaissances acquises par Chouart vingt-quatre ans après son devancier.

VI

L'année suivante, Chouart retourna en Canada avec soixante canots d'Ottawas chargés de pelleteries pour 200,000 francs. Le 24 août (1660) ils étaient rendus aux Trois-Rivières où eut lieu la principale partie de la traite. Le voyage avait duré vingt-six jours. (1) On comptait quatre cents lieues de Québec au pays de ces peuples. (2) Le continent était découvert jusqu'à son centre par les Français, et seulement sur ses rivages de l'est par les Anglais.

On ne manquera pas de remarquer l'activité de Chouart, un vrai type des anciens voyageurs canadiens. Tantôt à Québec, tantôt en Acadie, il trouve encore moyen d'aller explorer les limites extrêmes des pays de l'ouest. Son existence est aux frontières, par tout où il y a des découvertes à faire, de nouvelles connaissances géographiques à acquérir. Non content de voir la traite s'étendre du bassin des grands lacs aux rivages de la mer acadienne, il rêve de visiter la baie d'Hudson et d'annexer ces territoires à la Nouvelle-France. Pauvre, sans protection, il ne doute pourtant pas du succès. Découragé d'un côté, il reprend de l'autre avec une égale vigueur. En 1660, le Canada ne renfermait qu'un commencement de population, et presque aucune aide pour les explorateurs, si ce n'est la chance de se confier aux familles nomades des Algonquins, ou aux flottilles huronnes qui abordaient le fleuve, malgré les périls de la guerre des Iroquois, et pourtant il avait déjà parcouru nos quatre plus grandes provinces actuelles encore à l'état sauvage. Quand il lui fallait risquer, de plus, un voyage en France pour appuyer ses desseins, il l'entreprenait sans balancer. Amour de l'argent ou simple esprit d'aventure, il eut en lui l'étoffe d'un homme énergique, résolu, infatigable.

Sa famille demeurait toujours aux Trois-Rivières. Le 15 avril 1659, on lit au registre de cette place le baptême de Marguerite, fille de monsieur Des Groseliers. Parrain et marraine: Jean Guérin (3) et Françoise Radisson. En marge est écrit: «Marguerite Chouart dite Desgroseliers.» Cette enfant ne se maria pas; elle mourut aux Trois-Rivières en 1711, âgée de cinquante-deux ans.

Le 7 juin 1661, au même lieu, baptême de Marie-Antoinette, fille de Médard Chouart dit Desgroseliers et de Marguerite Ayet. Cette enfant épousa vers 1679, Jean Jolot, chirurgien, qui adopta le surnom de Des Groselliers, et demeura à Champlain (4) jusque vers 1682, puis à Repentigny. Jolot fut tué par les Iroquois en 1690.

VII

Au printemps de 1661 partirent, pour la baie d'Hudson, les Pères Druillètes et

(1) *Journal des Jésuites*, p. 186-7.

(2) *Relation*, 1661, p. 12.

(3) Qui périt à l'ouest du lac Supérieur avec le Père Ménard en 1683. Le baptême ci-dessus fut fait par le Père Ménard.

(4) Sa fille Marguerite, née à Champlain en 1681, prit le voile à la congrégation de la sœur Bourgeois.

Dablon, mais ils furent contraints de retourner à Québec le 27 juillet. Les Pères Jésuites étaient vivement sollicités par les Sauvages de la baie de les aller voir, et les Français du Canada, tant prêtres que laïques, ne demandaient pas mieux que de prendre possession de ces contrées, dans l'espoir d'y porter l'Evangile et de découvrir la route de la Chine et du Japon, outre le grand trafic de fourrure qu'il était facile d'y faire par mer et par terre.

«Nous savons il y a longtemps que nous avons à dos la mer du nord, habitée par quantité de sauvages qui n'ont jamais eu connaissance des Européens; que c'est cette mer qui est contiguë à celle de la Chine, et qu'il n'y a plus que la porte à trouver; que c'est là que se voit cette fameuse baie large de soixante-et-dix lieues et profonde de deux cent soixante, découverte, pour la première fois, par Hudson, qui lui a donné son nom, sans qu'il en ait reçu d'autre gloire que d'avoir le premier frayé un chemin qui se termine à des empires inconnus; c'est en cette baie que se trouvent en certains temps de l'année quantité de nations circonvoisines comprises sous le nom général des Killistons.» (5)

VIII

M. Jérémie, qui fut gouverneur du port Nelson, dans la baie d'Hudson, vers 1713, écrit: «Un certain sieur de Groiseleiz, habitant du Canada, homme haut et entreprenant, et qui avait parcouru presque tous ces pays, poussa à la fin ses découvertes si loin qu'il atteignit la côte de la baie d'Hudson en venant des colonies françaises par terre. A son retour, il encouragea quelques-uns de ses compatriotes de Québec à équiper un navire pour perfectionner cette découverte par mer. On le fit. En ce cas, Chouart aurait fait partie de l'expédition de 1657 par exemple, qui remonta si loin le St. Maurice. Son premier voyage au nord qui nous soit clairement connu est de 1662, par la mer.

Le supérieur des Jésuites écrit: «Je partis de Québec le 3 mai 1662 pour les Trois-Rivières. Je rencontrai des Groseliers qui s'en allait à la mer du nord. Il passa la nuit devant Québec avec dix hommes, et étant arrivé au cap Tourmente, il écrivit à monsieur le gouverneur.» (6)

«De Groiseleiz étant abordé dans la baie d'Hudson, (continue M. Jérémie) qu'il croyait n'avoir été fréquentée par aucun européen, fut fort surpris quand on vint lui dire que quelques-uns de sa compagnie avaient découvert une colonie anglaise près du port Nelson.» Il alla pour l'attaquer, mais les cinq ou six malheureux qu'il y trouva dans une cabane avaient été abandonnés là par un navire de Boston et n'étaient nullement à craindre?

D'après le même auteur, Des Groseliers, ayant parcouru le pays autour de la baie, laissa son neveu (ou son fils) Chouart avec cinq hommes, à la rivière Nelson et s'en retourna à Québec, en compagnie de Radisson et de huit autres hommes. «Il eut quelque différend avec ceux qui l'avaient employé pour cette expédition, et leur querelle devint à la fin si sérieuse que, de Groiseleiz se croyant extrêmement offensé envoya Radisson en France pour rendre compte à la cour des découvertes et des mauvais traitements qu'il venait d'essuyer. (7) Mais il semble que ses plaintes ne furent pas plus écoutées en France qu'elles ne l'avaient été en Canada, et les grands avantages qu'il promettait de sa découverte furent regardés comme chimériques. Le sieur de Groiseleiz ne fut pas du tout découragé par les mauvaises nouvelles que lui donna son beau-frère, et voulant absolument faire sa fortune par l'endroit où il

croyait l'avoir méritée, il s'embarqua lui-même pour la France et exposa devant les ministres, aussi clairement qu'il lui était possible, les grands avantages de sa découverte... Mais il ne fut pas plus heureux que Radisson.»

IX

Au recensement des Trois-Rivières, en 1665, on lit: «Médard Chouart, sieur des Groizeliers, 36 ans, habitant. Marguerite Hayet, 34 ans, sa femme, veuve Veron. Enfants: Guillaume Veron, 14 ans. Jean-Baptiste Chouart, 12 ans. Marie-Jeanne (8) Chouart, 4 ans. Jean Berreau, 18 ans, domestique.» La famille comprenait de plus: Médard, né en 1651, et Marguerite, née en 1659. Le jeune Médard était peut-être avec son père sur mer ou en France.

X

La *Relation* de 1667 (p. 23) fait assez voir que les Français ne connaissaient encore presque rien de la baie d'Hudson, sauf Chouart, lequel après avoir échoué dans ses projets du côté de Boston, (9) se serait rendu à Paris dans l'espoir d'engager les ministres du roi à tourner leurs regards vers le pays de traite dont il se regardait comme le découvreur. (10)

Chouart et Radisson s'agitaient le plus possible à Paris, mais sans bon résultat. Ceci devait se passer en 1666 ou 1667. L'ambassadeur d'Angleterre en entendit parler et se mit en communication avec nos deux aventuriers, par l'entremise, dit-on, de l'un de ses employés ou domestiques, dont la fille était en amour avec Radisson.

L'ambassadeur, connaissant le désir qu'éprouvaient plusieurs gentilshommes et marchands anglais de faire la traite dans le nord et de découvrir le chemin de la Chine par cette région, se prêta aux vues de Chouart qu'il jugea propre à accomplir une entreprise aussi considérable. Voilà donc les deux beaux-frères en route pour l'Angleterre avec des lettres de recommandation à cet effet adressées notamment au prince Rupert, oncle du roi, qui était un homme clairvoyant et très-versé dans les intérêts des armateurs et des marchands de Londres.

Ce moment est solennel. Il est le point de départ d'événements qui ont primé dans la politique du Canada. Pourquoi faut-il que la France, toujours battant la marche des idées, en laisse la pratique et l'application aux autres races!

Malgré leurs découvertes, les navigateurs anglais n'avaient pu affirmer le droit de possession de la Grande-Bretagne sur la baie du nord et les territoires qui la bordent jusqu'au versant des montagnes du Saguenay et du Saint-Maurice. La colonie canadienne, adossée à cette chaîne de roches pouvait et devait, en bonne économie, étendre ses limites jusqu'à la grande baie. Par terre et par mer, elle tenait les abords de cette zone si riche en chasse que nul endroit du globe ne pouvait lui être comparé. Un Français du Canada se présentait, qui offrait à son souverain l'occasion de prendre le premier titre solide sur ces terres. De ce que déciderait Louis XIV et ses ministres, en réponse à la prière d'un «voyageur» canadien, dépendrait le sort d'un pays. Un mot fera pencher la balance des destinées. Ce mot la cour de Versailles le prononce.

Le sort en est jeté: une nation étrangère pourra s'établir dans la contrée nouvelle, en attendant que la France se réveille alarmée de ce qui se passe, prenne les armes, en appelle à ses colons du Canada et rachète avec leur sang une domination éphémère dans ces lieux, où elle aurait pu se tailler jadis un héritage de par le testament d'Adam. BENJAMIN SULTZ.

(A continuer.)

(8) N'est-ce pas plutôt Marie-Antoinette, née en 1661?

(9) Si toutefois il est allé.

(10) La mère de l'Incarnation, 1670.

TABLETTES LOCALES

Une requête à la Reine demandant l'annexion de la Nouvelle-Guinée, a été adoptée par la Chambre d'Assemblée et le Conseil de l'Australie Sud. Le gouvernement est en faveur du libre-échange entre les colonies.

A la dernière séance de la Commission du Havre de Montréal, le président, l'hon. John Young, a informé les membres qu'une commission d'ingénieurs devait être nommée pour examiner les plans d'améliorations et de l'agrandissement du havre. M. Sandford Fleming a été nommé par le gouvernement ainsi que le major-général John Marton, l'un des ingénieurs civils les plus éminents des Etats-Unis, et M. Bruce Bell, ingénieur écossais. Il a été convenu que la commission commencerait ses travaux le premier septembre.

On rapporte qu'on a découvert une route directe pour chemin de fer entre Québec et le lac St. Jean. On dit que ce sont deux chasseurs canadiens-français qui ont découvert cette route. Le rapport a été corrobore par les sauvages qui font la chasse dans le même endroit. La route proposée part d'un point dans le township de Charlevoix sur le lac St. Jean et longe la vallée de la rivière Ouatchouan durant plusieurs lieues, de là elle se dirige vers Québec, passant près de Stenham. Par cette route, la distance sera de près de 100 milles plus courte que par le lac Edouard, plan proposé par M. Dumais.

On nous informe qu'une liste de souscription est ouverte au lac St. Jean dans le but d'obtenir les fonds nécessaires pour faire l'exploration de la nouvelle voie.

Une autre Compagnie industrielle à Saint-Césaire.

Le nom de la compagnie est «La Compagnie Manufacturière de Saint-Césaire.»

L'objet pour lequel l'incorporation est demandée, est de manufacturer le fer, le bois, et tous objets de fonderie, et d'exploiter des moulins à farine et à scies.

Le siège principal des affaires de la Compagnie est dans la paroisse de Saint-Césaire, dans le district de Saint-Hyacinthe.

Le montant du fonds social de la Compagnie est de trente mille piastres divisées en trois cents actions de cent piastres chacune.

Les noms, domicile, professions et occupations des requérants, sont: Le révérend Joseph André provençal, prêtre, curé de Saint-Césaire; Augustin Chagnon, mécanicien, de St. Hyacinthe; Césaire Pepin, notaire; Alexandre F. Maynard, marchand; Jean-Baptiste Plamondon, marchand; Bénédict Garreau, menuisier; George A. Gigault, notaire; Victor Langellier, sellier; Louis H. Beaudry, médecin; Damase Phaneuf, cordonnier; Jérémie Alix, Pierre Ouimet, cultivateurs; Cyprien Lemaire, hôtelier; Roy et Arcand, marchands; Antoine Dame, hôtelier; Jean-Baptiste Desautels, marchand; François Garreau, ferblantier; Hubert Nadeau, hôtelier; J. Elie Gabouy, notaire; Clovis Noisoux, cultivateur; Amable Dubreuil, cultivateur, tous de Saint-Césaire; Flavien G. Boutillier, avocat, de Montréal; et Alexandre Audette, cordeur, de Saint-Hyacinthe.

Les sus-nommés Messire Joseph-André Provençal, Augustin Chagnon, Césaire Pepin, Alexandre F. Maynard, Jean-Baptiste Desautels, Bénédict Garreau et Alexandre Audette, seront les directeurs provisoires.

Une nouvelle Compagnie industrielle à Québec.

Le nom de la Compagnie est «La Compagnie de Construction de Navires et Navigation.»

L'objet pour lequel l'incorporation est demandée, est de construire et d'acheter des navires et de les faire naviguer.

Le siège principal des affaires de la Compagnie est dans la cité et district de Québec.

Le montant du fonds social de la Compagnie est de cinq cent mille piastre (\$500,000) divisées en cinq mille actions de cent piastres chacune.

Les noms, domiciles, professions et occupations des requérants, sont: l'hon. Isidore Thibaudeau, M. P., vice-président de la banque Nationale, Québec; Joseph Sheyhu, écuyer, M. P. P., directeur de la banque Stadacona, Québec; Henry Dinning, écuyer, directeur de la Marine Insurance Company, Québec; Andrew Thompson, écuyer, directeur de la banque Union, Québec; Joseph Archer, jr., écuyer, marchand, Québec; Thomas Graut, écuyer, commissaire du havre, Québec; Siméon Lesage, écuyer, député-ministre des travaux publics, Québec; Pierre Valin, écuyer, constructeur de navires, Québec; A. J. Auger, écuyer, secrétaire-trésorier de la Société Permanente de Construction des Artisans, Québec; Jacques Auger, écuyer, N. P., Québec; Alphonse Terreau, écuyer, fondeur, Québec; James Connolly, écuyer, marchand, Québec.

Les sus-nommés hon. Isidore Thibaudeau, M. P., Joseph Sheyhu, Henry Dinning, Andrew Thompson, Joseph Archer, jr., Thomas Grant et Siméon Lesage, seront les directeurs provisoires.